

Demande de permis unique relative à la construction de 6 éoliennes Projet TECTEO

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION

Oreye, école communale, rue de la Cité, 20, le 26 mars 2013 à 19h30

Présidente : Isabelle ALBERT - Bourgmestre de la commune d'Oreye
Rédaction du PV : Bénédicte MONFORT – Urbanisme – commune d'Oreye
TECTEO : Luc WARICHET, Marie-Noëlle HAMOIR
SERTIUS : Gilles DELFOSSE
Modérateur : Sabine HUC

Mot d'accueil de Madame ALBERT, Bourgmestre, suivi d'une introduction à la séance par Monsieur WARICHET, représentant TECTEO, qui rappelle le contexte de la réunion et présente les intervenants de la soirée.

Il y a déjà eu plusieurs projets sur Oreye et deux projets sur ce site, au Nord de la Chaussée romaine. Un accord de partenariat a été signé entre Tecteo et Electrawinds. Le but de la réunion est d'une part expliquer où on en est dans les démarches et d'autre part, présenter la nouvelle mouture du projet.

Historique du projet : Le 20/12/2011, Tecteo a fait une réunion de présentation pour un projet de 5 éoliennes et au mois de mars 2012, Electrawinds faisait une réunion pour un projet de 7 éoliennes sur la même zone. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un projet commun pour 6 éoliennes. Comme le projet a changé, il était nécessaire d'organiser une nouvelle réunion d'information préalable mais l'étude d'incidences a déjà commencé. Certains aspects devront être revu mais tout ne devra pas être refait.

Madame Sabine HUC, de la société Eecom, modératrice de la soirée prend la parole pour présenter l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Contexte
3. Présentation de TECTEO
4. L'actualité éolien
5. Le projet
6. L'étude d'incidences sur l'environnement
7. L'éolienne citoyenne
8. Questions/Réponses

1. Contexte

Tecteo a un projet d'implantation de 6 éoliennes sur le territoire de la commune d'Oreye. Cette réunion s'inscrit dans la procédure légale relative au permis unique. C'est l'administration wallonne qui est compétente dans ce cadre.

L'objectif de la réunion est de permettre au développeur de présenter son projet, de permettre au public d'émettre ses observations et ses suggestions sur le projet uniquement et de mettre en évidence certains points à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La procédure pour l'octroi d'un permis unique se déroule en 6 étapes :

1. Etudes d'incidences sur l'environnement
 - Réunion d'information publique
 - Etudes
 - Recommandations
2. Introduction de la demande de permis (J0), d'ici environ 3 mois.
3. Enquête publique (30 jours)
4. Instruction de la demande
5. Décision sur la demande (J0 + 160 jours)
6. Droits de recours aux tiers et au demandeur

Après cette réunion, dans un délai de 15 jours, vous êtes invités à faire parvenir vos suggestions et observations destinées à l'étude d'incidences à la commune d'Oreye et à Tecteo. Pour être valable, les remarques doivent obligatoirement comporter le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Adresse pour l'envoi des remarques :

Collège communal d'Oreye, rue de la Westrée, 9 à 4360 OREYE
Copie à TECTEO, à l'attention de Luc Warichet, rue Sainte-Marie, 11 à 4000
LIEGE

2. Présentation de TECTEO

Par Monsieur Luc Warichet, Tecteo

TECTEO est une coopérative intercommunale, qui rassemble des actionnaires du secteur public. Elle a été créée en 1923 et compte 80 associés, 2000 collaborateurs pour 4 grands secteurs d'activités.

Tecteo Energy possède des activités dans les domaines de l'hydroélectrique, du photovoltaïque, de la cogénération et fournit des conseils et études. Dans le domaine de l'éolien, il existe un partenariat avec la société Electrawinds, société belge, sur plusieurs sites en Province de Liège.

3. L'actualité éolien

Il existait un cadre de référence éolien daté de 2002 sur lequel se basaient les projets précédents. Depuis le 21/02/2013, un nouveau cadre de référence existe. Il s'agit d'une part de l'actualisation du cadre de 2002 mais il y a également des nouveautés dont l'ouverture des éoliennes aux citoyens. A ce cadre est associée une carte qui définit les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. L'objectif de la Région wallonne est d'implanter 750 nouvelles machines d'ici 2020. La carte doit encore être soumise à enquête publique dans les communes. A ce stade, la carte est donc informelle.

4. Le projet

Par Madame Marie-Noëlle Hamoir, Tecteo

Le cadre de référence du 21/02/2013 apporte quelques nouvelles dispositions :

- Distance de 450 m de zone de garde par rapport aux zones d'habitat du plan de secteur ;
- Distance de 400 à 450 m à respecter par rapport aux habitations isolées, situées hors zone d'habitat au plan de secteur ;
- Nouveau critère de covisibilité : obligation de conserver un angle de vue libre d'éoliennes ;
- Ouverture aux éoliennes communales/citoyennes ;
- Optimisation du site, c'est-à-dire qu'un grand site sera privilégié par rapport à plusieurs petits sites ;
- Etc...

La carte des zones favorables est construite à partir des différentes contraintes, zone Natura 2000, distances par rapport aux installations Fluxys... mais aussi à partir du potentiel venteux.

Elle délimite deux types de zones favorables : les zones sans contrainte d'exclusion et les zones avec une contrainte d'exclusion partielle. Dans cette zone, il peut y avoir des éoliennes mais des études supplémentaires pourront être nécessaires.

Parmi les contraintes d'exclusion partielle, il y a, par exemple, la présence de radar ou la présence d'un couloir migratoire.

96 % du territoire wallon est en zone d'exclusion totale.

Le choix du site

Le projet qui nous occupe se situe au nord de la Chaussée romaine. Cette zone a été choisie selon plusieurs critères :

- Zone au Plan de secteur. Le projet s'implante en zone agricole, zone favorisée par le cadre de référence ;
- Zone de garde de 450 m autour des zones d'habitat et des ZACC ;
- Zone de garde de 450 m autour des habitations isolées ;
- Zone de garde de 200 m autour des bois existants, même si ce critère n'est pas repris dans le nouveau cadre de référence. Il s'agit des bois existants non repris au plan de secteur comme zone boisée.
- Zone de garde de 150 m par rapport à la Chaussée romaine et à la Grand'Route, ce qui équivaut à la hauteur d'une éolienne.
- Zone de garde de 430 m par rapport aux équipements de Fluxys. Ces 430 mètres ont été déterminés par une étude de risques.

Ces critères permettent de délimiter une zone sans contrainte. Cette zone se situe en vert clair sur la carte de contraintes de la Région wallonne. Le vert clair correspond à une zone de contrainte partielle due à la distance par rapport au radar de Fexhe. Il y aura donc une étude radar pour vérifier l'impact des éoliennes sur ce radar.

Cette zone est ensuite superposée à la carte des vents. Le potentiel venteux y est maximum.

L'implantation des éoliennes

Une fois le site choisi, il faut définir combien d'éoliennes il faut prévoir.

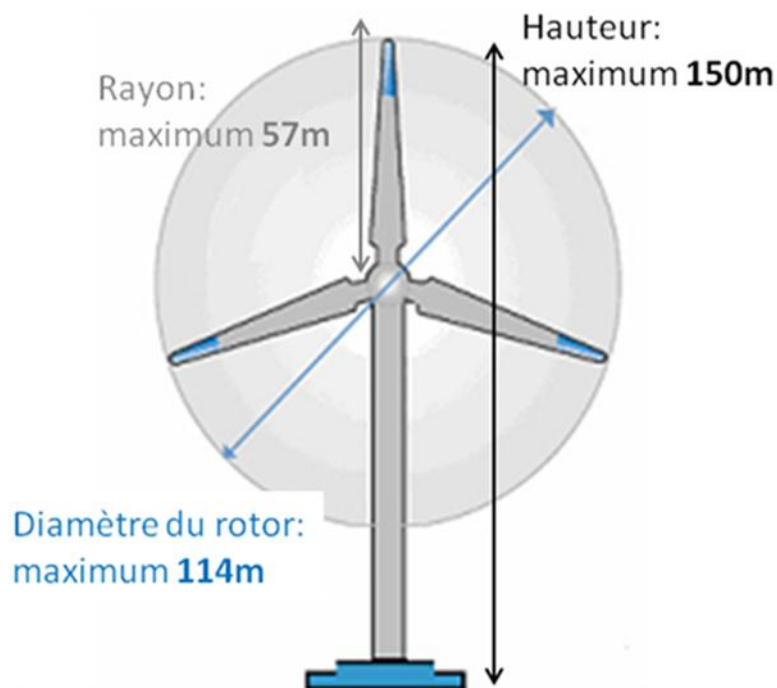
Le nombre de machines est fonction de la distance entre les éoliennes. Cette interdistance dépend de la direction des vents. En Wallonie, les vents dominants viennent du sud-ouest.

Il faut respecter une distance de 5 fois la hauteur de l'éolienne entre deux machines dans le sens du vent dominant et 3 fois sa hauteur dans le sens perpendiculaire. A partir de là, on met un maximum d'éoliennes pour optimiser le site, ici 6 éoliennes ont été définies.

Le type d'éoliennes

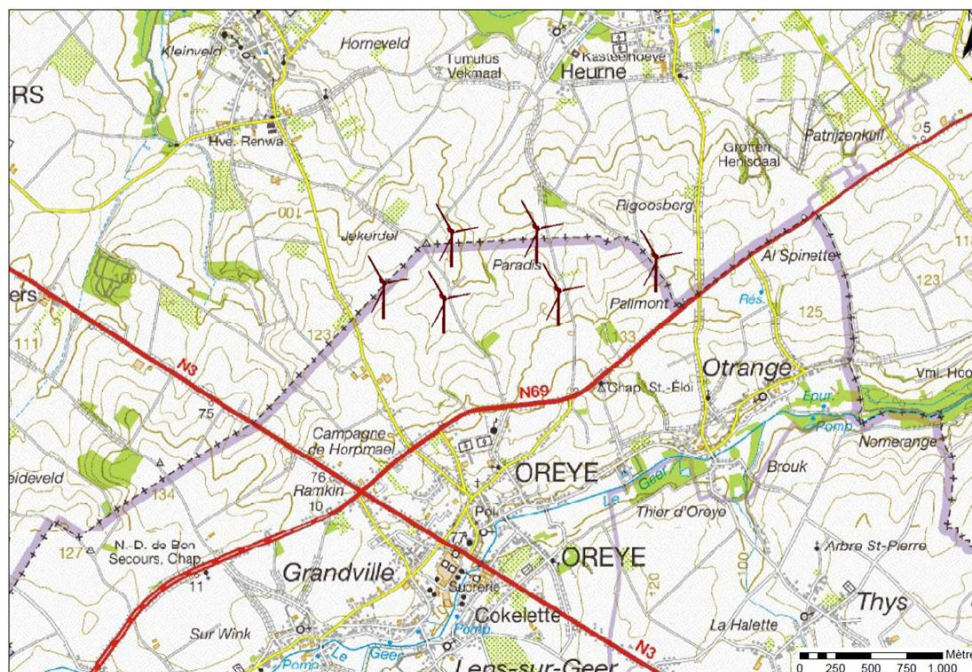
Ensuite, il faut déterminer le type d'éoliennes : leur hauteur, leur diamètre et leur puissance. Pour ce projet, il s'agira de machines d'une puissance de 2 MW à 3,4 MW. Leur hauteur totale sera de maximum 150 m, avec une hauteur de mât de maximum 100 m. Le diamètre maximum du rotor sera de 114 m.

6 éoliennes de 2,3 MW produisent 30 360 MWh électrique, ce qui alimente 8 674 ménages (moyenne de 3 500 kWh/ménage) et permet l'économie de 7 011 T/an de CO₂. En équivalent photovoltaïque, cela représente 285 741 m² de panneaux soit 45 terrains de football.



En résumé

Le nouveau projet comprend 6 éoliennes, il respecte le nouveau cadre de référence éolien et est implanté dans une zone favorable sur la carte définie par la Région wallonne.



5. Etude d'incidences sur l'environnement

Par Monsieur Gilles DELFOSSE, SERTIUS.

L'étude d'incidences est déjà bien avancée puisqu'elle a été entamée dans le cadre du premier projet de TECTEO mais il ne s'agit pas ici d'en présenter les résultats puisque le projet a été modifié et que le nouveau cadre de référence éolien impose de nouveaux critères. Certains résultats sont donc devenus obsolètes, c'est le cas des études de bruit, des photomontages...

Présentation du bureau Sertius et de ses domaines d'expertises : environnement, sol, sécurité et juridique.

Rappel de la définition d'une étude d'incidences : Il s'agit d'un rapport d'expert indépendant joint à une demande de permis. C'est un outil d'évaluation d'un projet utilisé par les administrations et les autorités compétentes pour prendre une décision. C'est une étude scientifique relative à l'identification, à la description et à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Elle étudie les effets directs et indirects, à court et à long terme, en phase de chantier et en phase d'exploitation.

L'EIE étudie le milieu naturel... :

- Sol, eaux de surface et souterraines
- Cadre biologique (implantation, avifaune et chauve-souris)
- Pollution atmosphérique

... et le milieu humain :

- Mobilité, principalement en phase de chantier
- Déchets
- Energie
- Aménagement du territoire, impact sur les activités agricoles
- Socio-économie (participation citoyenne, dépréciation foncière)
- Paysage (zone de visibilité, photomontages, intégration paysagère)
- Bruit (mesures sur site, modélisation, prévisions avec projet)
- Ombre portée (modélisation, normes à respecter)
- Balisage (restriction vis-à-vis de l'aviation)
- Sécurité

Monsieur Delfosse présente des exemples de résultats d'une autre étude d'incidences.

L'étude des incidences sur l'environnement prend également en compte les alternatives : localisation des éoliennes sur site, sur un autre site, différents modèles d'éoliennes. Elle prend aussi en compte les demandes des riverains et formule des recommandations.

Le rôle des citoyens dans le cadre de l'étude d'incidences, c'est émettre des observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet. Les citoyens peuvent aussi proposer des alternatives techniques pouvant être raisonnablement envisagées par le demandeur.

6. L'éolienne citoyenne

Projection d'un film de présentation du principe de l'éolien participatif, visible sur le site : www.eolien.be

Le projet d'Oreye prévoit 6 éoliennes dont 5 appartiennent à TECTEO et 1 appartiendrait à une société coopérative. Un accord de collaboration a été signé entre Tecteo et la commune d'Oreye. Cela signifie que l'ensemble du développement est pris par Tecteo. Ensuite, la commune choisira ou pas, après l'obtention du permis, de rentrer comme actionnaire dans la société coopérative à une hauteur de 25 %. Les habitants qui seraient intéressés d'acheter des parts pourrait le faire. Si le projet se concrétise, une réunion sera organisée pour expliquer les modalités pratiques.

7. Questions/réponses

Introduction de la séance de questions-réponses par la modératrice Madame HUC.

Monsieur GEORGES, Oreye

- Où vont passer les lignes à haute tension pour le raccordement des éoliennes ?
- Quel sera le coût de ce raccordement, sera-t-il assumé par la collectivité ?
- L'étude d'incidences sur l'environnement arrivera dans 3 mois, pendant les congés. C'est assez rapide. Pourtant si les implantations sont différentes par rapport au premier projet, il faudra une nouvelle étude.

- Pour l'étude de la covisibilité, je peux vous assurer qu'il y aura covisibilité.
- Quelle sera la puissance exacte des éoliennes ? On ne sait pas, vous dites entre 2 et 3,5 MW. Pourtant, entre l'un et l'autre, les nuisances sont différentes.
- La carte positive ne ressemble à rien, il n'y a pas d'échelle, on dirait du crayonnage.
- Vous parlez de peut-être brider des éoliennes s'il y a des problèmes. Mais si on met des éoliennes puis qu'on les bride, ça ne sert à rien.
- L'éolienne citoyenne appartiendrait à 25 % au citoyen mais 25 % de quel montant ?
- Le fait qu'une éolienne permette d'économiser du CO2 c'est faux. Puisqu'elles produisent par intermittence, il faut compenser par des centrales gaz/vapeur ou par les centrales au charbon. Une étude française montre avec des chiffres que le foisonnement ne permet pas de pallier l'intermittence de la production des éoliennes. On risque des problèmes d'approvisionnement si on ferme les centrales gaz/vapeur.

REPONSE

- LW. Le raccordement se fait par ligne enterrée de 15 000 Volt. L'ensemble des travaux entre le poste de Fozz et les éoliennes fera l'objet d'une étude par le gestionnaire de réseau. L'étude d'incidences étudiera aussi l'impact de ce raccordement. Le but du trajet des lignes est d'éviter de traverser les villages, de privilégier le tracé de la nationale. Le coût du raccordement sera payé par Tecteo au gestionnaire du réseau. Il est encore possible d'injecter de l'énergie éolienne sur le poste de Fozz.
- LW. En ce qui concerne la question sur la puissance exacte, il est nécessaire de faire une différence entre puissance et productible. Par exemple, une machine de 2 MW produira différemment sur le site concerné par le projet qu'en Mer du Nord. Il faut trouver le meilleur ratio entre puissance et productible. De plus, comme Tecteo est soumis à la loi sur les marchés publics, on ne sait pas pour le moment préciser la marque ni le fournisseur des machines.
- GD. Les délais pour les enquêtes publiques ne sont pas suspendus pendant les vacances de Pâques. Il y a une suspension juillet/août et pendant les vacances de Noël. La fin du délai pour cette enquête est donc fixée au 10 avril 2013.
- GD. En moyenne, il faut 1 an pour réaliser une étude d'incidences pour des éoliennes parce qu'il faut réaliser des relevés des oiseaux et des chauves-souris sur toute l'année. Mais ici, ces relevés ont été effectués dans le cadre de la première étude. Sous réserve de leur acceptation par la DNF cette partie de l'étude est terminée.
- GD. Le projet de STORM est le projet le plus proche géographiquement. Il présenterait une covisibilité non négligeable mais ce projet est à l'arrêt. De toute manière, la covisibilité, qui fait partie du nouveau cadre de référence, sera étudiée dans l'étude d'incidences, à partir des projets existants et à l'étude. Le cadre de référence impose un angle de vue de 130° libre d'éolienne.
- GD. Brider une éolienne, c'est l'arrêter ou diminuer la vitesse de rotation en fonction du vent. Ça a, en effet, un impact sur le productible mais il est possible de brider seulement une éolienne du parc en fonction des problèmes, ce qui limite l'impact sur la production. Dans ce cas-ci, il n'y aura pas nécessairement de bridage.

- MNH. La carte de la Région wallonne a été réalisé avec beaucoup de sérieux, elle tient compte de toutes les contraintes. Elle a été réalisée par l'Université de Liège et par les Facultés de Gembloux.
- LW. Le montant exact d'une éolienne n'est pas connu aujourd'hui puisque le modèle n'est pas défini. Dans la vidéo, on parle de 3.000.000 €.
- LW. La centrale gaz/vapeur d'EDF à Liège va sans doute fermer, Tihange ne va pas redémarrer tout de suite, pourtant nous n'avons pas de problème d'électricité. Quand on a besoin d'électricité, on peut aussi en faire venir de l'étranger. L'objectif de la Région wallonne est d'implanter 750 éoliennes d'ici 2020 pour augmenter la part de renouvelable et ainsi pourvoir jouer avec l'intermittence du renouvelable, la production des centrales et le transfrontalier.

Monsieur VANDEWEYER, Oreya

- Sait-on où va passer le câble sur la commune d'Oreya ? Où traversera-t-il le Geer et la conduite de gaz ?

Un habitant de Heers

- Les éoliennes sont prévues sur la frontière linguistique, les paysages des régions voisines sont-ils pris en compte ?

Madame LEUNUS, Oreya

- Sur quels terrains seront exactement implantées les éoliennes ?
- Les accidents existent, il y a des effets de vortex et de cisaillement. Les distances prévues par rapport à la Chaussée romaine paraissent faibles. En Norvège, ils tiennent compte de 1300 m. Et par rapport aux accidents, 450 m par rapport aux habitations en Belgique, ça semble sous-évaluer les risques. En Nouvelle-Zélande, il n'y a pas d'éoliennes à moins de 2 km des habitations comme en Australie et en Ecosse. Au Canada, la norme est de 30 décibels, de manière à éloigner les éoliennes des habitations.

REPONSE :

- MNH. Les distances de garde par rapport aux habitations situées en Flandres sont également respectées. C'est le cadre de référence wallon qui est pris en compte.
- GD. La convention DESPO règle la problématique des projets transfrontaliers. La Flandre est évidemment consultée, une enquête publique sur les communes néerlandophones sera organisée.
- GD. Dans la demande de permis, il y a des extraits cadastraux avec les emplacements exacts des machines. Il se pourrait que les éoliennes soient un peu déplacées par rapport au projet en fonction de l'étude d'incidences. C'est notamment pour ça que les références cadastrales ne sont pas communiquées maintenant.
- GD. La carte de la Région wallonne est très précise mais la carte qui est accessible aujourd'hui ne l'est pas.
- GD. Les cartes des nuisances relatives au projet seront dans l'étude d'incidences.
- GD. C'est la Région wallonne qui a fixé la distance de 150 m par rapport aux grand'routes. Ces normes sont des décisions politiques, elles sont

différentes d'un pays à l'autre. Le risque zéro n'existe pas mais cette distance correspond à un risque acceptable.

- LW. En ce qui concerne l'implantation des câbles, le tracé exact sera défini par le gestionnaire de réseau électrique. L'étude est en cours et sera jointe au dossier de demande de permis. La règle générale est d'éviter de passer par les villages et de suivre les routes principales. Le gestionnaire de réseau tient compte des impétrants dans son étude (Fluxys entre autres).
- LW. Le fait que les lois soient différentes d'un pays à l'autre n'est pas la question du jour. Ce projet n'est pas le premier parc en Belgique, certains sont déjà en fonctionnement dans la région.

VANANDROYE, Heers

- Quand la communication se fera-t-elle pour les communes avoisinantes ?

Madame LAHAYE, Oreye

- Les cartes présentées ont l'air anciennes, il y manque des maisons.

Une habitante de Heers

- Il y a-t-il déjà des contrats signés avec les propriétaires ? De quelle durée sont-ils ? 20-30 ans ?

Monsieur COHEUR, Oreye

- Tout est dans le flou. Vous proposez une éolienne citoyenne pour faire accepter votre projet sans même dire combien cela va rapporter à chaque habitant.
- Par rapport au bruit, 40 décibels, qu'est-ce que cela veut dire ?

Monsieur de SART, Oreye

- Un projet éolien est-il viable sans les certificats verts ?

REPONSE :

- MNH. Par rapport aux communes néerlandophones, l'information sur le projet a été donnée à Heers, Herstappe et Tongres : des affiches ont été distribuées, l'avis a été publié dans des journaux... Les néerlandophones peuvent envoyer leurs questions à la commune d'Oreye. La demande de permis sera aussi déposée dans les trois communes flamandes.
- MNH. Des contrats ont en effet été signés avec les propriétaires des terrains. Les noms de ces propriétaires ne seront pas communiqués par respect pour leur vie privée. Puisque les permis sont octroyés pour 20 ans, les contrats sont sur 20 ans.
- MNH. Toutes les habitations ne sont peut-être pas représentées sur les cartes mais les nouvelles maisons sont prises en compte par vérification sur site.
- GD. C'est normal que ce soit flou puisque l'objectif de la réunion n'est pas de donner les conclusions de l'étude d'incidences mais d'expliquer ce qu'est une étude d'incidences. La procédure ne prévoit pas de réunion pour expliquer les résultats de l'étude d'incidences mais toutes les pièces sont accessibles pendant l'enquête publique. Pour rappel, l'objectif de la

réunion est d'informer sur l'existence d'un projet et de permettre d'émettre des remarques sur le projet.

- GD. 40 décibels correspond au bruit d'une chambre à coucher, 50 décibels correspond au bruit d'une conversation. Le nouveau cadre de référence impose une norme de 45 décibels mais ce cadre n'a pas de force réglementaire et un arrêté du conseil d'Etat a fixé la norme à 40 dB, selon les conditions d'exploitation. Il s'agit de dBA.
- LW. Proposer n'est pas imposer. On n'impose pas d'investir dans une éolienne citoyenne. Il y a une possibilité d'ouverture d'une éolienne à la commune. Le retour financier d'une coopérative agréée est plafonné à 6-7 %. Quand la coopérative est agréée, elle bénéficie d'un subside donc, il faut un retour local. Le surplus doit-être réinvesti dans l'objet social, par exemple, l'isolation de bâtiments... Ça fonctionne comme ça à Villers-le-Bouillet.
- LW. Discuter des certificats verts n'est pas l'objectif de la soirée. Le photovoltaïque rapporte 7 CV par MW tandis que l'éolien rapporte 1 CV par MW. Les CV sont nécessaires pour soutenir l'éolien. Si l'objectif de la Région wallonne est de placer 750 machines d'ici 2020, les CV devront rester. Mais le prix des machines devrait baisser afin que l'éolien puisse devenir indépendant de tout soutien.

Monsieur PECORARO, Oreye

- L'exemple de la Région wallonne est un mauvais exemple. Elle a soutenu le photovoltaïque, elle s'est plantée, elle soutient l'éolien, on ne sait pas comment ça va tourner.

Bernard de SART, Oreye

- Puisqu'une partie de l'étude a déjà été effectuée, pouvons-nous avoir les résultats de l'étude d'incidences pour se préparer à l'enquête publique lors du dépôt du dossier au mois de juillet ?

Monsieur GEORGES, Oreye

- Pouvons-nous avoir les coordonnées des éoliennes telles que prévues aujourd'hui ?
- Concernant le passage du câble, l'étude du gestionnaire du réseau sera répercutée sur la facture du citoyen.
- Si le CV est à 40 €, l'éolien n'est plus viable. Plusieurs sociétés tombent en faillite, notamment le plus gros producteur espagnol.
- Un phare d'une éolienne de Berloz est resté éteint pendant deux mois. La sécurité aérienne n'était pas garantie pendant cette période. Pour information, il existe un aérodrome à Saint-Trond.

REPONSE

- LW. Tecteo n'a pas choisi de faire la réunion juste avant les vacances. On aurait pu aussi la faire pendant les vacances. Il y a 15 jours d'enquête maintenant mais il y aura encore une enquête après le dépôt du dossier.
- MNH. On ne saurait pas donner les coordonnées exactes des emplacements des éoliennes car elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'étude d'incidences. De plus, on ne les communique pas par respect pour la vie privée des propriétaires.

- MNH. La carte de la Région wallonne présentée aujourd'hui n'est pas très précise, on attend la carte plus précise qui pourra être intégrée dans le logiciel cartographique.
- LW. L'étude du gestionnaire du réseau pour le passage du câble se répercute d'une certaine manière sur le citoyen comme tous ses investissements, quand il y a une extension du réseau pour un zoning, de l'habitat...
- LW. La rentabilité de l'éolien n'est pas le sujet de la soirée.
- LW. L'aviation civile et militaire remet un avis sur le projet. A Berloz, il y a une zone d'entraînement militaire des hélicoptères, ce n'est pas le cas pour ce projet-ci. Il n'y a donc pas de balisage précis pour l'entraînement des hélicoptères. Par contre, le projet est à proximité du radar de Fexhe, il y aura sans doute un balisage spécifique relatif à cette contrainte.
- LW. On ne saurait pas donner les résultats de l'étude d'incidences actuellement puisqu'ils sont obsolètes sur certains aspects (bruits...) puisque le projet a changé. Pour les relevés des oiseaux..., il y a moyen d'avoir des infos, par mail ou par téléphone avec le bureau d'études.

Monsieur GILOT, Oreye

- Quelle sera la visibilité de ce projet ?
- Quel sera l'impact des éoliennes sur la valeur des maisons ?

Monsieur LECOQ, Oreye

- Comment savez-vous dire que l'étude d'incidences sera terminée dans 3 mois ?
- Quelqu'un est venu pendant la précédente étude d'incidences poser un appareil de mesures de bruit chez moi. Il devait rester 7 jours mais au bout de 4 jours, on est venu le rechercher parce que la personne était malade... Je ne trouve pas ça très sérieux.
- Je n'ai jamais vu personne du bureau d'études sur place, pourtant j'habite tout près du projet.
- Par rapport aux oiseaux, il y a 300 grues le long de la chaussée romaine depuis 2009 qui sont passées. C'est sur le site de Natagora.

Madame MONSEUR, Oreye

- Je n'ai jamais vu personne observer les oiseaux ou les chauves-souris

Un habitant d'Oreye

- Lors de la réunion d'information préalable pour le projet de Bergilers, on nous a dit que la zone d'entraînement d'hélicoptères était sur toute la commune sauf le long de l'autoroute, aujourd'hui c'est l'inverse.

Une habitante d'Oreye

- Beaucoup d'hélicoptères passent à Otrange.

REPONSE

- MNH. Plusieurs projets existent ou sont à l'étude autour d'Oreye. Le cadre de référence fixe un angle de 130° sans éolienne. Ce sera pris en compte dans l'étude d'incidences.

- MNH. Pour la valeur des maisons, une étude montre qu'au début, la valeur des maisons diminue mais qu'après quelques années, il y a un retour à la normale.
- GD. Le permis sera déposé dans 3 mois parce que c'est l'engagement pris par l'auteur de l'étude d'incidences. Comme on est habitué à faire des études, on sait le planifier.
- GD. Pour la mesure du bruit. Deux études ont été faites en parallèle : Sertius et IRCO. On va vérifier si tout a été fait dans les règles.
- GD. Des relevés de terrain ont été faits. Sertius peut donner les dates de passage.
- LW. Pour les hélicoptères, il faut savoir que la carte de la Défense a évolué. Lors du premier projet de Bergilers, le Ministre a by-passé l'avis de la Défense.

Madame LEUNUS, Oreye

- Les hélicoptères de surveillance de Fluxys volent très bas, il y a aussi des hélicoptères de tourisme...

Monsieur GEORGES, Oreye

- Qu'est-ce que ça veut dire un angle de 130° libre d'éolienne ?
- Tout est fait par modélisation, c'est pour ça que l'EIE peut être faite en 3 mois
- J'ai plusieurs vidéos qui montrent que le prix des maisons baisse.

REPONSE

- GD. On a un angle horizontal de 360° de vision, le cadre de référence dit qu'il faut que 130° soit libre d'éoliennes.

Conclusion par Luc Warichet et Isabelle Albert, Bourgmestre.

Le modérateur remercie l'assemblée de sa participation et invite les participants à partager un « verre de l'amitié ».

8. Liste des personnes présentes :

Voir annexe

La séance est levée vers 22h

Pour le Collège

La Bourgmestre ff,
S. DELVAUX

La responsable urbanisme,
B. MONFORT